AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2231
FR0000127771-FS0978

7 novembre 2019

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 novembre 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er novembre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI.

 Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 novembre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 65 555 212 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et 5,004% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	5 998 296	0,49	5 998 296	0,46
Détention (par assimilation)	59 556 916	4,88	59 556 916	4,55
Total Société Générale	**65 555 212**	**5,37**	**65 555 212**	**5,004**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions VIVENDI détenues par assimilation, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au 5 novembre 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 54 628 613 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 6 *calls* listés à dénouement physique portant sur 982 900 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 20 décembre 2019 et le 18 septembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 30 € ;

- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 50 535 372 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 6 mai 2020 et le 3 juin 2024 ;

- une position acheteuse sur 3 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 1 595 841 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 et le 3 juin 2024 à des prix unitaires par action compris entre 24,83 € et 27 € ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 220 710 996 actions représentant 1 309 963 946 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position acheteuse sur 1 *put* option OTC à dénouement physique portant sur 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 au prix unitaire par action 16 € ; et

- une position vendeuse sur 10 *puts* options listés à dénouement physique portant sur 1 514 400 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 15 novembre 2019 et le 18 septembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 26 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 5 novembre 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 928 303 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 2 538 414 actions VIVENDI, exerçable le 3 février 2020 au prix unitaire par action de 25,01 € ;

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 1 863 330 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1er juin 2023 et le 3 juin 2024 ;

- une position acheteuse sur 2 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 179 actions VIVENDI, sans échéance ;

- une position acheteuse sur 10 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 483 212 actions VIVENDI, exerçables le 18 novembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 24,91 et 25,46 € ;

- une position acheteuse sur 4 certificats à dénouement en espèces et portant sur 1 906 actions VIVENDI, exerçable jusqu'entre le 20 mars 2020 et le 19 juin 2020 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 25 € ;

- une position acheteuse sur 3 *calls option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 41 174 actions VIVENDI, exerçables le 18 novembre 2019, le 21 novembre 2019 et le 4 décembre 2019 à des prix par action compris entre 24,61 € et 26 € ; et

- une position acheteuse sur 6 *calls warrant listés* à dénouement en espèces et portant sur 88 actions VIVENDI, exerçables le 20 décembre 2019,et le 16 décembre 2022 à des prix par action compris entre 29 € et 39 €.